

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU DÉPUTÉ DE ROSEMONT

M. le Président: La semaine dernière, nous avons entendu une intervention de l'honorable député de Beauce concernant un article de journal au sujet du président suppléant. Après certaines discussions, je pense qu'il serait probablement approprié d'entendre l'honorable député de Rosemont.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, le député de Beauce a cité une phrase reproduite dans un journal, laquelle était, évidemment, hors contexte.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que nous avons une importante réunion de militants du Bloc québécois dans le comté de Beauport—Montmorency—Orléans où étaient rassemblées près de 1 500 personnes. Il s'agissait de gens qui connaissent très bien leur député, et qui le connaissent d'autant plus qu'ils ont largement contribué à l'élection de l'actuel député en 1984 et en 1988. Ils ont vécu avec lui ses hésitations lorsqu'il était sur le point de joindre le Bloc québécois lorsqu'il allait dans son comté en 1990 et 1991 et qu'il redevenait conservateur lorsqu'il était à Ottawa.

• (1010)

Ce que j'ai mentionné en relation avec la phrase citée, c'est que, en acceptant sa nomination comme un des vice-présidents de la Chambre, le député de Beauport—Montmorency—Orléans se retrouvait en position d'appliquer les règles de non-reconnaissance du Bloc québécois, qui ont été votées par les partis politiques traditionnels ici. Bien sûr, je comprends très bien—et c'est pour cela que j'ai utilisé le mot «instrument»—que le Président ne peut pas outrepasser la décision des députés et des leaders des partis ici, qui ont appliqué la lettre plutôt que l'esprit du Règlement puisque tout le

monde sait très bien qu'il y avait des précédents justifiant amplement la reconnaissance du Bloc québécois comme parti politique.

Alors, c'est simple. Ce que j'ai souligné, c'est que le député de Beauport—Montmorency—Orléans avait le choix. Il a fait un choix. Et, en prenant cette décision, il se retrouve maintenant en position d'appliquer des règles, établies par l'ensemble ou la majorité de partis politiques ici, et dans notre cas par l'ensemble des partis traditionnels.

J'ai utilisé le mot «collusion»; j'aurais peut-être dû utiliser «coalition», étant donné que «collusion» fait appel à une entente plutôt secrète. Évidemment, je mentionne que les réunions du comité, elles, ont été secrètes, et que, nous, on n'a jamais pu être entendus. On n'a jamais pu discuter. Alors on a appliqué le Règlement; on s'est caché derrière le Règlement, et il n'y a jamais eu de discussion démocratique là-dessus. Mais, effectivement, on pourrait parler d'une coalition des partis traditionnels à la Chambre plutôt que «collusion». Le mot serait plus juste.

Le fond de la question demeure le même, et les gens de Beauport—Montmorency—Orléans le savent très bien. Mais vous comprendrez que l'on a vécu depuis deux ans une situation où beaucoup de députés dans leurs comtés se réclamaient très près du Bloc québécois, et au moment où ont lieu des conventions pour présenter des candidats à la prochaine élection, il faut être clair pour l'avenir. Je pense que les gens du comté de Beauport—Montmorency—Orléans seront très clairs lors de la prochaine élection.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, si vous me permettez une réflexion sur ce recours au Règlement du député, je dois vous indiquer, de ma part en tout cas, et je suis sûr que je me fais le porte-parole de la plupart, sinon la presque totalité des parlementaires à la Chambre, que le député de Beauport—Montmorency—Orléans remplit ses tâches au fauteuil de façon impartiale et très juste. Que l'on dise que le député est partisan dans son comté, eh bien, je l'espère, pour lui; il est après tout élu comme partisan. Mais de là à ce qu'on critique son rôle au fauteuil comme étant un instrument de collusion ou de